



Bulletin d'information n°10

2^{ème} semestre 2018

édité par la commune de Fontiers-Cabardès

Sommaire

2	L'édito,
3	Les Finances
4,5	Les travaux
5,6	Les services techniques
7, 8, 9	Projet « Village Jardin »
10	Bibliothèque, état civil
11 à 13	La vie à Fontiers (Animation, culture, associations)
14, 15	Histoire et patrimoine
15	Nouvelles du collègue
16 à 18	Compteur Linky
18, 19	Info pratiques

Bonhomme de neige sur le Bosquet réalisé par des enfants

L'édito

Chers Concitoyens,

A la rédaction de cet édito, les gilets jaunes occupent toujours le terrain, montrant la détermination du peuple à se faire entendre par un gouvernement, qui s'éloigne de plus en plus des préoccupations des français. Après avoir contraint par les réductions de dotations les communes de France, rendant ainsi l'exercice du mandat de Maire de plus en plus difficile.

Malgré ce contexte difficile, mon équipe et moi-même continuons d'œuvrer pour l'amélioration de votre cadre de vie.

Point sur les travaux :

Le renouvellement des lampadaires énergivores va débuter, l'entreprise DEBELEC a été retenue, ces travaux sont subventionnés à 60% par le SYADEN.

Les rues concernées sont : Allée du Stade, Chemin deParazols, Route de la Loubatière, Allée du Moulinà vent et Avenue du Bosquet.

Le dépôt communal va être agrandi, le Permis de Construire ayant été accordé. La rue de laCarriérasse, la rue Jacques Ourtal et la rue du Château seront mises en travaux après le passage d'ENEDIS qui doit enfouir la ligne qui alimente le poste du Moulin à Vent.

Comme vous le savez, nous avons subi un épisode Cévenol qui a fait de gros dégâts et des victimes dans notre département.

Un mouvement de solidarité s'est mis en place et nous avons mis à disposition de la Commune de Villegailhenc un véhicule et deux agents volontaires durant plusieurs jours, geste très apprécié par le Maire de la Commune.

Sur notre Commune, la Famille Marsden a eu son atelier dévasté par un glissement de terrain. Les agents communaux sont, là aussi, intervenus pour prêter main forte à cette famille et je tiens à les en remercier.

Les dégâts sur notre Commune ont été évalués par ATD11, le service ingénierie du Conseil Départemental, cela concerne la Station d'épuration ainsi que la voirie, vous aurez le détail des sommes en parcourant le bulletin.

Le projet LEADER « village - jardin à Fontiers-Cabardès » est lancé, le financement de l'Europe ayant été obtenu. Les premières plantations ont commencé le dimanche 2 décembre 2018 avec l'aide d'habitants volontaires, que je remercie chaleureusement.

Remerciements également à Madame Rebola, Conseillère Municipale ainsi qu'à Monsieur Baron qui dirigent ce projet. Merci aussi à Monsieur Jimenez, 1^{er} Adjoint au Maire et aux agents municipaux qui sont sur le pont. Merci enfin au Foyer Rural qui a assuré l'intendance lors de cette journée.

Un mot sur le PLU qui a été annulé par le Conseil d'Etat, de ce fait le Permis de Construire déposé pour le projet de construction de la salle polyvalente a été refusé, la zone choisie n'étant plus en zone constructible. La région nous avait octroyé pour ce projet une subvention de 150 000€ qu'il serait dommage de perdre.

Nous avons donc lancé un appel d'offre pour réaliser un nouveau PLU ; nous attendons les réponses des bureaux d'études.

Ensemble, continuons d'œuvrer pour que Fontiers-Cabardès s'embellisse de plus en plus.

La fin de l'année approche, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, sans oublier ceux qui vous sont proches.

La cérémonie des vœux se déroulera le **samedi 19 janvier 2019 à 18 heures** au foyer municipal.

Vous recevrez l'invitation le moment venu

Le Maire
Gilbert PLAGNES



LES FINANCES

Référence juridique : Article 1414 C du Code général des impôts

UN POINT SUR LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

L'exonération de la taxe d'habitation sera totale en 2020. Mais elle sera mise en place par un abattement dégressif.

- En 2018, le dégrèvement est de 30 %.
- 65 % de dégrèvement en 2019.
- 100 % d'exonération pour la taxe d'habitation de 2020.

Qui peut bénéficier de l'exonération ?

Le dégrèvement de la taxe d'habitation est conditionné au montant du **revenu fiscal de référence (RFR)** du foyer fiscal à ne pas dépasser en fonction du nombre de parts. Par exemple, un couple marié avec deux enfants, soit un quotient familial de 3 parts, peut bénéficier du dégrèvement de 30 % si leur revenu fiscal de référence de 2017 n'excède pas 57 000 €.

NOMBRE DE PARTS	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE (RFR)
1	27 000 €
1.5	36 500 €
2	45 000 €
2.5	51 000 €
3	57 000 €
3.5	63 000 €
4	69 000 €
4.5	70 000 €
5	81 000 €

Si votre revenu fiscal de référence est trop élevé, vous paierez la taxe d'habitation en totalité. Un dégrèvement atténué pour certain contribuable.

Les particuliers pourront diminuer le montant de la taxe d'habitation dont ils sont redevables si leur **revenu fiscal de référence** est compris entre deux limites de revenus. Par exemple : un couple marié avec 2 enfants à charge, soit 3 parts, a un RFR de 56 000 €. Sa cotisation de taxe d'habitation est de 2 000 €. Le dégrèvement auquel il pourra prétendre sera de 300 € soit 15 % : $2000 \times 30\% \times [(57\,000\,€ - 56\,000\,€) / (57\,000\,€ - 55\,000\,€)]$.

Le revenu fiscal de référence pour bénéficier partiellement de l'exonération

QUOTIENT FAMILIAL	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE (RFR)
1	27 000 € < RFR ≤ 28 000 €
1.5	35 000 € < RFR ≤ 36 500 €
2	43 000 € < RFR ≤ 45 000 €
2.5	49 000 € < RFR ≤ 51 000 €
3	55 000 € < RFR ≤ 57 000 €

POINT SUR LES TRAVAUX

Travaux effectués :

REHABILITATION DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Les travaux de réfection du réseau de Distribution Eau Potable sur l'avenue du Bosquet, la rue du 11 Novembre et le chemin du Bois, la rue Raymond Escribe et la rue d'Autan sont entièrement réalisés. Aussi les résultats annoncés par notre délégataire l'Entreprise VEOLIA dénote une amélioration sur le rendement de notre réseau qui est passé de 50 % à 82 %.

A titre de comparaison le rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable en France est d'environ 79,3 % : pour 5 litres mis en distribution, 1 litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur.

Les travaux s'élèvent au total à 153 739.20 € TTC subventionné par Le Conseil Départemental et l'Agence de Bassin RMC pour un montant de 150 264,00 €

REFECTION DE DIVERSES RUES CŒUR DU VILLAGE (1^{ère} et 2^{ème} Tranche)

Les travaux confiés à l'Entreprise Jean LEFEBVRE sont également entièrement terminés. Ces travaux différés de 2^{ème} tranche ont permis la réalisation des tranchées pour le réseau d'eau potable. Nos rues ont désormais retrouvé un aspect qui sécurise autant la circulation piétonne qu'automobile.

Le montant total des travaux s'élève à 126 991.00 € TTC subventionné par Le Conseil Départemental à hauteur de 37103.00 €.



Rue du 11 Novembre



Rue Escribe

TRAVAUX A VENIR

ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la rénovation de nos lampadaires avec des lampes LED dont l'économie d'électricité est non négligeable, les travaux vont débiter incessamment sous peu. En effet l'entreprise DEBELEC de Carcassonne a été retenue après appel d'offres pour un montant de 29 994 .00 € TTC. Le SYADEN (Syndicat Audois des Energies et du Numérique) finance une partie des travaux pour un montant de 14 997.00 €.

Les secteurs concernés sont l'Avenue du Bosquet, la Route de la Loubatière, l'allée des Pyrénées et le Chemin de Parazol qui sera équipé de luminaire autonome solaire, afin d'éviter un surcoût sur la tranchée et le câblage



ENSEMBLE SOLAIRE MAGNOLIA

L'éclairage avec les ensembles solaires Simon : un monde d'avantages

Un éclairage propre et non polluant. La lumière du soleil est transformée en énergie électrique et accumulée dans les batteries. Cette énergie est utilisée la nuit pour alimenter le luminaire, ce qui évite l'émission de CO₂ dans l'atmosphère et préserve l'environnement.

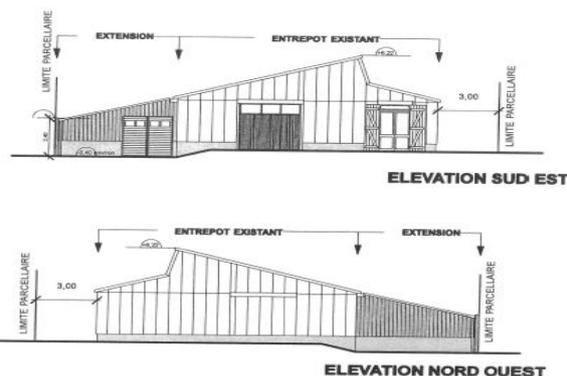
Éclairer là où il n'y a pas de réseau électrique. Il s'agit d'un système entièrement autonome, qui peut être installé dans des lieux qui ne possèdent pas de raccordement électrique, pour éclairer des zones isolées.

Économie sur les coûts d'installation. Étant donné qu'une connexion au réseau électrique n'est pas nécessaire, les frais d'installation et le coût total de l'ensemble sont réduits.

EXTENSION DE L'ATELER COMMUNAL

PC5B- ELEVATION PROJET
Echelle 1/200

Une première tranche de travaux est prévue prochainement. L'entreprise retenue après consultation est COMECA de Carcassonne. Le montant des travaux est de 14 674.00 € TTC. Une subvention de 5000.00 € nous a été allouée sur la réserve parlementaire de la part de notre Député.



POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune approuvé par délibération en date du 04 février 2014 a fait l'objet de deux recours en date 22 mai 2014. Une commune se doit de défendre son PLU, aussi par jugement en date du 23 Juin 2016, le tribunal administratif de Montpellier a rejeté ces demandes de recours, qui par la suite ont été portées en appel.

Par arrêt 24 Octobre 2017, la Cour administrative d'appel de Marseille a annulé ce jugement ainsi que la délibération du 04 Février 2014.

Par un pourvoi la Commune de Fontiers-Cabardès, en date 12 Décembre 2017 a demandé au Conseil d'Etat d'annuler cet arrêt.

En date du 31 Mai 2018, Le Conseil d'Etat a rendu un jugement et a rejeté le pourvoi de la Commune en date du 19 septembre 2018.

En conséquence le PLU a été annulé, et nous sommes donc revenu au dernier document approuvé, à savoir la Carte Communale.

Ce document ne répond pas aux attentes de la Commune, car certaines parcelles sont devenues inconstructibles et notamment la parcelle où nous avons prévu la construction de la salle Polyvalente.

Aussi en date du 19 Septembre 2018 Le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation auprès de Bureaux d'Etudes spécialisés en vue de l'établissement d'un nouveau PLU.

SERVICES TECHNIQUES

Nos agents étant polyvalents, ce qui nous permet d'intervenir sur plusieurs domaines : jardinage, serrurerie, peinture, maçonnerie, petites réparations mécaniques...

Vous trouverez ci-après un inventaire des différents travaux réalisés en régie par le personnel communal.

- entretien de matériel : graissage, vidange, nettoyage, petites réparations (tondeuses, débroussailleuse, broyeur...)
- Mise à disposition de matériel pour les manifestations, montage et démontage du chapiteau et du podium, mise en place de tables, barrières bancs ... : rallye ; Triathlon ; fête du village...
- nettoyage après les manifestations
- révision, réparation, nettoyage du matériel mis à disposition (bancs, tables, chaises, podium...)



**Préparation terrains + plantations
PROJET LEADER**



**Construction d'un muret rue
de 11 Novembre**

- Entretien espaces verts
- collecte déchets verts
- travaux de serrurerie (en régie)



Peinture rampes + remplacement de volets sur la façade de la MAIRIE (confectionnés par les agents) et peinture.



Remise en (soudure



Confection de grilles de défense

Panneaux d'affichage

Assemblage de mobilier pour aire de jeux

Confection et peinture de potelets afin de régler le stationnement



Portant pour les habits au foyer municipal



Aide aux sinistrés de Villegailhenc

Deux agents avec le camion de la mairie sont venus en aide aux sinistrés de Villegailhenc durant trois jours. Par solidarité ces agents ont effectué des heures supplémentaires et ont exprimé le souhait qu'elles ne soient ni payées ni récupérées. Nous pouvons les remercier de leur initiative.



Village-jardin à Fontiers-Cabardès, perle verte de la Montagne Noire

C'est parti.

Fin octobre nous avons enfin reçu la notification nous accordant les subventions pour le projet Leader « village-jardin à Fontiers-Cabardès, perle verte de la Montagne Noire »

Le LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen alimenté par le Fond Européen Agricole de Développement -FEADER-

Les différentes commissions créées vont se réunir dans les mois qui viennent et avancer sur le projet.

Les personnes inscrites seront prévenues début janvier.

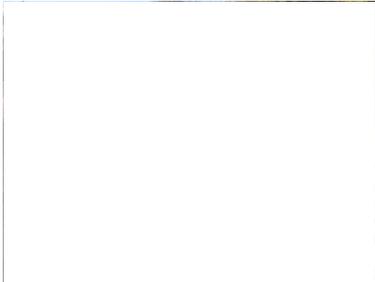
La commission « site internet », Gilbert Plagnes , Jean-Luc Lucas , Benjamin Ouradou et Mireille Rebola s'est déjà réunie avec notre prestataire Maximilien Plateau pour élaborer le site de la Commune afin que les habitants et les visiteurs puissent être informés des événements passés et futurs, des infos pratiques, de la vie du village.

Nous travaillons avec des professeurs volontaires du collège pour élaborer avec les élèves un parcours smartphone ainsi que la signalétique : ils étudient l'histoire du village, les plantes qui vont être plantées.

Le 2 décembre une première journée de plantation a eu lieu à Fontiers



En premier lieu, Jean-Pierre Maurias, avec son tractopelle, avait décompacté les terrains de plantation.



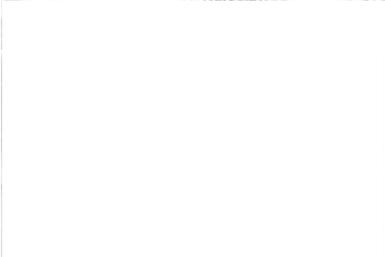
Les agents municipaux avaient tendu les bâches biodégradables avant la plantation (ces bâches empêchent la poussée des herbes indésirables et se désagrègeront au fil du temps pour laisser la place aux plantes).



Un camion de broyat ou BRF « bois raméal fragmenté » devait arriver à Fontiers mais le véhicule a eu un problème mécanique. eu un problème mécanique .

Tomas Nallar a eu la gentillesse de nous dépanner : Christian Jimenez et Alex Alric ont fait de nombreux voyages avec le camion de la mairie pour déposer le broyat « miraculeux » près des plantations le dimanche 2 (le **BRF** ou « **bois raméal fragmenté** » est un aliment énergétique et structurant pour la vie du sol – voir p.8 ce qu'est le broyat)

Le dimanche matin une quarantaine de personnes s'est retrouvée sur le parking du Bosquet armée de pioche, bêches, serfouettes, et la joyeuse troupe est partie planter sous la direction d'Olivier Baron.



Une voiture – café nous en a offert pour démarrer le travail. A midi 30 une grande partie du travail était fait. Un repas bien mérité préparé par l'équipe de choc du Foyer Rural avec une savoureuse blanquette cuisinée par Dominique Pedro.

A 14h l'équipe de plantation s'est retrouvée pour terminer le travail. A 16h 30 tout était terminé : une pluie fine a peaufiné la plantation.



Tout s'est merveilleusement bien passé et vous pouvez déjà admirer quelques arbustes en fleur.

Les enfants de l'école ont fait une plantation dans la jardinière, rue du 11 novembre, construite par Christophe Chayla, un des agents municipaux

L'année prochaine fin novembre nous organiserons une 2^{ème} journée de plantation sur d'autres terrains de Fontiers pour avoir tout au long de l'année un village fleuri avec des plantes spécifiques de notre terre.

Merci à tous les volontaires qui ont permis cette journée essentielle pour le projet.

Merci aux agents municipaux qui ont travaillé les terrains pour avancer la plantation.

Merci à tous ceux qui œuvrent pour que ce rêve devienne réalité, faire que ce village soit encore plus attractif pour nous tous et ceux qui viennent le découvrir.

Mireille Rebola

GAL DU CARCASSONNAIS



Nous remercions particulièrement Valérie Lafon, directrice du Pays Carcassonnais pour son aide précieuse dans l'élaboration du projet et ses photos de cette première journée

Le broyat, une alternative au fait de jeter systématiquement les déchets verts à la déchèterie.

Dans votre jardin, plutôt que d'installer une toile de paillage tissée au pied de vos plantations, utilisez les résidus de vos coupes et faites du broyat (ou BRP). Les copeaux sont étalés en une couche de 3 cm d'épaisseur. Celle-ci protège le sol, maintient l'humidité, encourage la vie des milliers de champignons et autres organismes, et limite de plus la pousse des mauvaises herbes. Il s'agit, ni plus ni moins, de reproduire les mêmes mécanismes qu'en forêt, laquelle est autosuffisante.

En résumé : le paillage avec du broyat améliore les qualités physiques du sol, le décompacte et le protège de l'érosion. Il stimule la fertilité du sol. Faire son broyat, c'est une façon intelligente de gérer les déchets verts.

Avantages agronomiques

Augmentation significative des rendements

Réduction des besoins en eau des cultures avec une nette augmentation de la résistance à la sécheresse ou au gel

Réduction des mauvaises herbes

Correction du pH vers la neutralité

Contrôle du parasitisme de nombreux insectes ...

Diminution des maladies (mais aussi flétrissements bactériens, viroses...)

Augmentation de la teneur en matière organique des sols

Limitation des pertes d'azote par lessivage (diminution de la pollution des nappes phréatiques)

Fleur d'Espine



Pour terminer la journée de plantation à 17h nous avons eu la chance de pouvoir écouter Le Chœur "Fleur d'Espine" dirigé par Olivier Boulicot concert "Canticum Novum" à l'Eglise de Fontiès Cabardès

Pour ce programme le répertoire a mis en valeur de jeunes compositeurs Anglo-Saxons du 21ème siècle (Anglais, Américains, Australiens...), inspirés par leur propre expérience de chefs de chœur et de chanteurs et influencés par la world music, le Jazz, la musique d'avant-garde et même la variété. Écrites sur des textes sacrés, ces œuvres peuvent être méditatives ou plus enlevées.

Les Rhododendrons

Avec le projet de Fontiès-Cabardès de devenir un Village Jardin Remarquable, nous risquons de voir davantage de rhododendrons fleurir sur notre commune, car cet arbuste magnifique affectionne une terre dite « de bruyère » bien drainée, riche en humus, et de l'eau en abondance.

Effectivement, la vue de ces inflorescences roses, rouges, mauves, blanches, crèmes ou jaunes, et aussi le feuillage dense et brillant, rend furieusement jaloux les jardiniers qui ne peuvent les cultiver faute de conditions favorables.

Du grec rhodos = rose, et dendron = arbre, il commence à être apprécié des jardiniers à partir de 1850 lorsque des botanistes les ramènent de l'Himalaya et de Chine. De la même famille que la bruyère et l'azalée, les rhododendrons constituent un genre botanique complexe de 500 à 900 espèces d'arbustes pour la plupart à feuilles persistantes. Il est très utilisé par les paysagistes dans des parcs dits « à l'anglaise » où, placé devant un arrière-plan vert foncé de conifères par exemple, le contraste de couleurs au printemps ou au début de l'été est saisissant. Sa forme un peu floue se détache bien aussi devant la rigueur d'une haie verte taillée.

Le rhododendron est vigoureux et s'adapte à plusieurs types d'habitat: on en trouve sur la toundra arctique au niveau de la mer (ex *R. lapponicum*), et en hauteur dans les montagnes d'Europe centrale (ex *R. hirsutum*), en Amérique du nord, (ex *R. catawbiensis*) ou dans les régions autour de la méditerranée. En général ils préfèrent l'ombre; quelques-uns supportent le plein soleil. Comme beaucoup de végétaux, après la pluie les feuilles de certaines espèces peuvent embaumer l'air car elles contiennent des huiles essentielles aromatiques qui agissent comme une sorte d'antigel cellulaire, permettant à la plante à survivre dans des conditions climatiques rudes.

Dans la nature, le rhododendron se porte bien sur un sol couvert de mousses et de feuilles tombées, ce qui retient l'eau et le nourrit. Lorsqu'il est cultivé, il est possible de recréer ces conditions en l'entourant d'un bon mulch, de broyat ou de compost bien aéré, en automne lorsque la terre est humide. On évite ainsi l'assèchement des racines, et en même temps on limite la propagation de mauvaises herbes. La taille n'est pas souvent nécessaire ; il suffit d'enlever les fleurs fanées et de couper le bois mort.

Il est impossible de nommer tous les rhododendrons, car les chercheurs ont développé, ces dernières 150 années, à peu près 20,000 hybrides et cultivars à partir d'espèces américaines ou européennes. On trouve des variétés naines, moyennes et d'autres qui peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur. J'ai une préférence pour Sappho, à grandes fleurs blanches au cœur rouge foncé, et Horizon Monarch, jaune-crème bordé de rose.

Méfions nous, cependant, de la variété Rhododendron pontique (*R. Ponticum*), originaire de la Mer Noire, et introduite d'Espagne et du Portugal vers 1763 en Europe du nord. Ses fleurs mauves pâles sont spectaculaires, cependant il est extrêmement envahissant, pouvant atteindre plusieurs mètres de hauteur, il étouffe les autres plantes, et ses feuilles sont toxiques pour la faune. C'est un véritable fléau dans certaines régions d'Ecosse, d'Irlande, de Normandie et de Bretagne.

« Un superbe voyou hors de contrôle » dit « The Guardian », (16 avril 2017). Avec autant de variétés, souhaitons que notre village fasse le bon choix, et éloigne les « voyous », sous l'œil bienveillant de Flore, déesse de jardins.

« Un superbe voyou hors de contrôle » dit « The Guardian », (16 avril 2017).

Avec autant de variétés, souhaitons que notre village fasse le bon choix, et éloigne les « voyous », sous l'œil bienveillant de Flore, déesse de jardins.



Jacky Amar, Octobre 2018

La bibliothèque municipale

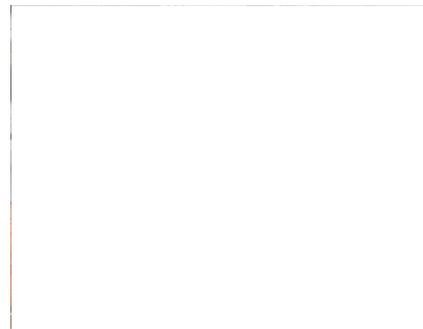
Changement des horaires de la bibliothèque:

jeudi 16h30-18h00 tous les 15 jours tout public

Partir en Livre

Manifestation nationale « Partir en Livre » est revenue à Fontiers le 21 juillet pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes pour leur transmettre le plaisir de lire.

Ce projet a été organisé par Mme Marie Chevalier de la librairie Itinérante « Contes et Gribouille », Montolieu et la bibliothèque. Cette année, le thème du projet était « Jardin » et les enfants et les parents ont redécouvert des histoires de cueillette de fruits, de plantes, de jardinage tout au long du périple imaginaire à travers des livres et aussi une balade contée dans les jardins du village animée par le conteur Grégoire Albisetti. À cette occasion la bibliothèque a créé un jardin Zen japonais à côté de son jardin pour marquer le 160e anniversaire de l'amitié entre la France et le Japon avec l'exposition de Haïku, les poésies courtes de ce pays de l'extrême-orient. C'était une journée pleine d'échange.



Journée musicale

Dans le cadre de 9e Festival « Guitares à travers Chants » L'Eau Vive a invité le 11 Août au chœur de notre église Mauricio Garay, un prestigieux guitariste-compositeur venu directement du Chili. Faisant revivre des instruments perdus comme la « Vihuela des Andes » il a fasciné les spectateurs qui ont rempli l'église, grâce à l'intensité et la beauté de sa musique originale. Avant et après ce concert Le Bosquet a été animé par la scène ouverte et la carte blanche organisé par John Lewis avec ses amis, guitaristes passionnés.

Contes en Montagne Noire: Liuba Cie Anomaliques

C'est la 7ème année que BDA(Bibliothèque Départementale de l'Aude) montait chez nous pour nous enchanter avec le plaisir des contes et cette fois-ci c'était Soraya Boulicot, la grande soeur de Manoodj qui se bat encore avec ses parents contre sa maladie. Ce spectacle accompagné par notre villageoise Sophie Quesne de même que la conteuse, ont captivé une centaine de spectateurs à travers le beau mouvement imaginaire, avec la belle musique de l'accordéon de Soraya.

La naissance d'un nouveau talent de notre région.



ETAT CIVIL

Naissances:

Pablo HOLLARD BIANCONI 7 octobre 2018

Mariages

Daniel CASSE et Bruno GERVAIS 16 juin 2018

Décès.

Marguerite CASSIGNOL épouse QUERE 25 juillet 2018

Marie-Louise JOULIA épouse MARCHAL 25 août 2018

Libé LACAZE le 5 Novembre 2018

Directeur de publication : Gilbert PLAGNES
Rédacteur en Chef : Mireille REBOLA
Mise en page : Jean-Luc LUCAS

Animations, culture, associations

Le 01 Décembre 2018 a eu lieu le lancement de l'association ForêtVert Forever



Le hasard du calendrier a fait qu'il a eu lieu la veille de la première plantation du projet leader « Village-Jardin à Fontiers-Cabardès, perle verte de la Montagne Noire ». Cela montre un fort engouement de la part de la population pour ce type de projet.

L'association ForêtVertForever (FVF) est une association de loi 1901 à but non lucratif. Elle veut offrir à chaque citoyen des moyens d'actions concrets pour lutter contre le réchauffement climatique tout en contribuant à préserver les écosystèmes forestiers et la biodiversité. Ainsi, FVF permet de calculer son empreinte carbone domestique, proposant la possibilité de la réduire et de la compenser via des projets pérennes de reforestation.

Pour la première, nous vous avons proposé une matinée festive et forestière !



Nous avons planté 200 fruitiers sauvages (merisiers, pruniers mirobolants, poiriers communs, pommiers sauvages, sorbiers des oiseleurs, noisetiers) en lisière de forêt au bénéfice des p'tites bêtes, des grosses, des oiseaux, des insectes, de la biodiversité ! Chacun armé de sa pelle-bêche, houe, houe double, nous avons covoituré vers les clairières de la chênaie de la forêt communale de Fontiers-Lacombe..

Les enfants étaient de la partie. La plantation s'étant réalisée sur une parcelle publique, chacun aura le loisir de s'y promener pour voir grandir les arbres. C'est aussi un garant de suivi de la pousse par les agents de l'ONF. L'association aidera lorsque ce sera nécessaire pour protéger les plants des chevreuils. La plantation s'est terminée vers midi et nous avons partagé notre casse-croûte ainsi que le pot de l'amitié.

Nous tenons à remercier la pépinière départementale pour la fourniture des plants, l'Office National des Forêts partenaire et coorganisatrice de l'évènement, la présence d'une conseillère municipale, l'accueil matinal de Mr le Maire ainsi que tou(te)s les bénévoles ayant participé joyeusement.



Ce fut le premier chantier collectif de plantation en France, même s'il y a eu une avant-première en forêt amazonienne avec l'association péruvienne Imay Mani. Et bonne nouvelle : suite à la collaboration entre ForêtVert et Imay Mani en août 2018, 234 arbres plantés ont pris sur 236 ! (et depuis, ça plante, ça plante...)

A très bientôt pour de nouvelles aventures !

P.S : si vous souhaitez adhérer à l'association, vous pouvez envoyer un chèque de 10€ avec votre nom, prénom et adresse à :
Association ForêtVert 4 chemin de bals 11390 FONTIERS-CABARDES.
Vous pourrez alors recevoir la newsletter de l'association.
info@foretvert.com

QI GONG et de DANSE A 2

L'Association Tournesol de Fontiers propose un éventail de pratiques qui



amènent au Bien Etre et à l'Evolution Personnelle via les Arts Energétiques et la Danse dans sa pluralité d'expression.

Inspirée par le Tournesol, superbe Fleur Nourricière toujours tournée vers la Lumière du Soleil !

Au cours de cette saison 2018-2019 ce sont la Salsa, la Danse Africaine et les Danses Traditionnelles Occitanes qui sont à l'honneur, ainsi que le Qi Gong et la Relaxation.

Des séances hebdomadaires ont lieu salle communale de Fontiers et ailleurs dans le département, en collaboration avec d'autres structures associatives.

Nous proposons également des sorties ponctuelles autour de centres d'intérêt variés alliant les plaisirs du partage et de la convivialité.

En ce dernier trimestre 2018, nous sommes déjà allés au concert, cinéma, bal, et resto !

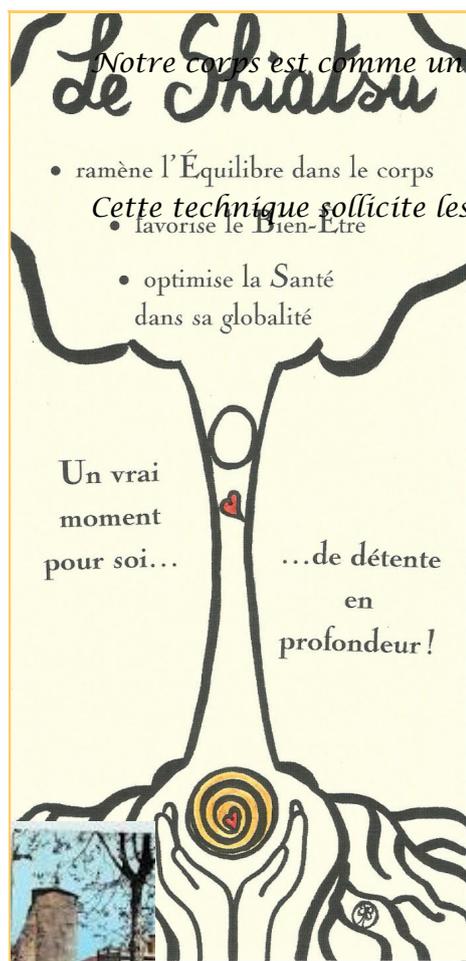
De quoi entretenir et améliorer sa Santé, sa Forme, son "Moral", son Esprit et rester d'humeur ensoleillée, quelle que soit la météo extérieure

Nous remercions les personnes nous témoignant soutien et sympathie dans notre démarche de maintenir tout au long de l'année, en milieu rural, nos propositions. Merci à toutes celles et ceux qui reviennent et Bienvenue à toutes celles et ceux qui arrivent !

Vous souhaitez des infos ? C'est où ? C'est quand ? À quelle heure ? Le Qi Gong qu'est ce que c'est ? etc....

Vous pouvez nous écrire : icitournesolasso@gmail.com ou nous téléphoner **06 31 17 18 75**

Fontiers...Village du Bien-Etre ...



Notre corps est comme un instrument de musique, parfois il est désaccordé. Et cela a un impact sur nos émotions et notre santé.

Le shiatsu est un soin thérapeutique originaire du Japon qui permet de réaccorder notre Etre. Cette technique sollicite les méridiens d'acupuncture par pressions (atsu) des doigts (shi) sur l'ensemble du corps.

Le shiatsu apaise les tensions et soulage les maux. Cette pratique naturelle favorise un bien-être en profondeur. Source de Vitalité et de Sérénité!

J'ai le plaisir de vous accueillir pour une séance personnalisée au local Emmanuël Pistre, l'ostéopathe et les infirmières, Mmes Danièle Dreyer et Céline Vielmas

Le shiatsu se reçoit en tenue souple et s'adresse à tous!

Un cadeau à s'offrir ou à offrir!

Marie-Christine Baron Ekelson 06 65 15 72 95

4 impasse de la Forge. Fontiers C.

<http://shiatsu11.e-monsite.com/>

Sur rendez-vous

Association de retraités

Siège social:Mairie de Fontiers Cabardès

☎ 04 68 25 51 41 ☎ 04 68 26 44 30 ☎ 04 68 25

03 86

E mail: lesainemontagnenoire@orange.fr



Bonjour à totis
Bonjour à tous,

Avant de vous parler de notre association, je tiens à vous donner la réponse sur la disparition de l'image du bassin de Saint Denis, sur le dernier bulletin municipal. Je n'ai pas apprécié que cette image soit supprimée sans que j'en sois avertie. J'en ai fait part à madame REBOLLA qui a été tout étonnée. Sa réponse: il lui manquait de la place. Je tiens à présenter toutes mes excuses aux adhérents de Saint Denis. Si dans le texte que j'envoie à madame Rebolla pour le bulletin municipal est modifié sans mon accord, c'est avec regret que nous ne paraîtrons plus dans ce bulletin.

Nous arrivons à la fin de l'année 2018. Une année où nous avons eu des joies, mais aussi beaucoup de peines, car plusieurs de nos adhérents sont décédés: Mimie Marchal, Libé Lacaze, Marie Antoinette Squizzato. Et surtout ces inondations catastrophiques d'octobre dont plusieurs de nos adhérents ont été victimes et ont tout perdu.

Notre association se porte toujours bien grâce à nos dévoués bénévoles et à tous nos adhérents qui participent à nos manifestations :

le loto du 14 d'octobre s'est très bien passé il a fallu ajouter des tables. Un grand merci à Jérôme pour son aide.

Le 14 novembre nous nous sommes rendus à la ferme de Gaillac dans l'Aveyron pour un marché de Noël, la visite du Musée, un bon repas et chacun est reparti avec une dinde en cadeau.

Le retour a été un peu mouvementé, mais dans la bonne humeur, par le blocage des gilets jaunes, nous n'avons pas pu prendre l'autoroute, nous avons traversé Béziers ce qui nous a permis d'admirer les illuminations.

Dimanche 9 décembre notre 4ème Marché de Noël,

Le dernier loto de l'année le 16 octobre,

Le réveillon le 31 décembre ouvert à tous.

Ces manifestations se font à Saint Denis, car la salle est plus grande.

2019 commencera par fêter les Rois le 6 janvier, avec le duo Menthe à l'eau pour vous divertir.

Le 16 janvier nous aurons une démonstration de produits avec repas gratuit au foyer de Fontiers.

Le 10 février notre Assemblée Générale au Foyer de Fontiers, suivie d'un repas par un traiteur, avec une animation au foyer de Saint Denis.

Je vous souhaite un joyeux Noël et une très bonne année 2019

Al plaser de vos vese

Amitiés Yvette

Veillez adresser le courrier 13, rue des Genêts 11390 Fontiers Cabardès

Tel : 04 68 25 51 41

Petite
annonce

Adavelsi Labrada Pérez

14 rue des genêts 11390 Fontiers-Cabardès

tel: 06 52 09 65 72

je propose tous travaux de couture (travail rigoureux et précis), aide à domicile (entretien, aide à la personne...) ...

Chèques emploi service acceptés

Histoire et patrimoine



Une fontiérole participe à la grande guerre

Elise Cauquil, fontérole depuis de nombreuses générations, a 20 ans lorsque maîtresse auxiliaire en poste à Castelnaudary, elle rejoint en 1915 la Croix Rouge Française comme aide infirmière au collège local transformé en hôpital. En 4 ans de guerre, elle en a vu des souffrances et ne ménage ni son temps ni sa peine pour apporter soutien et réconfort à ces pauvres soldats, la plupart très loin de chez eux.

• Dès le début 1916, la Croix-Rouge française compte, à elle seule, près de 1500 hôpitaux auxiliaires pour 112 000 lits ainsi que des infirmeries et des cantines de gare pour soigner les soldats blessés ou malades. Tout un monde de médecins, de chirurgiens, d'aumôniers, d'administrateurs en assure le service aidés par 68 000 infirmières diplômées et 38 000 infirmières auxiliaires que l'on forme au plus vite.

• Toutes sortes de locaux sont utilisées pour compléter les hôpitaux militaires : écoles et lycées, couvents, églises, temples, châteaux, usines, hôtels et casinos. À Paris, même une partie des grands magasins, des grands hôtels, des musées comme le Grand Palais, des administrations, des couvents... Malgré l'occupation d'une partie nord du territoire, 549 390 lits en tout sont disponibles au 1er juillet 1916.

• Blessés et malades sont d'abord transportés dans les camions infirmeries près du front où ils reçoivent les 1^{ers} soins puis s'ils sont transportables, évacués dans des structures loin du front.



Le clocher de l'église



L'an mil huit cent cinquante six et le premier dimanche du mois d'octobre, il a été procédé par Monsieur le Curé à la bénédiction d'une cloche du poids de 36 kilos au prix de 3 Fr 60 le kilo qui a été donnée par une personne à la fabrique* pour compléter la gamme qui manquait jusqu'alors d'un si bémol pour les gammes en ré mineur et en fa. La cloche qui donnait imparfaitement le si naturel a été retaillée, les mouvements ont été réparés, en sorte que le carillon fonctionne régulièrement avec cette nouvelle cloche et les réparations faites à l'autre.

Source : archives familiales Abadie-Cauquil

Wikipedia : *La **fabrique** ou **fabrique d'église**, au sein d'une communauté paroissiale [catholique](#), désigne un ensemble de « décideurs » (clercs et laïcs) nommés pour assurer la responsabilité de la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction puis l'entretien des édifices religieux et du mobilier de la [paroisse](#) : église(s), chapelle(s), calvaire(s), argenterie, luminaire(s), ornement(s), etc. Le terme « Fabrique d'Église » désigne à l'origine une assemblée de clercs auxquels se sont ajoutés, depuis le [Concile de Trente](#) (1545-1563), des laïcs, chargés de l'administration des biens de la communauté paroissiale. Les membres du **conseil de fabrique** sont donc des administrateurs désignés plus spécifiquement par les termes de [marguilliers](#) ou de fabriciens. Les revenus de la fabrique provenaient des quêtes, offrandes, dons en nature, loyers et fermages, legs

mais aussi de la location des places de bancs dans l'église qui fournissaient un revenu régulier (bien souvent perçu annuellement à date fixe) pour la fabrique.

Jeanne la Noire

[Qui a-t-on appelée Jeanne la Noire ? \(un des nombreux épisodes tragiques de lutte de classe de notre Histoire\) et voici le reportage :](#)

Août 1792 : une nouvelle fois, la population de la Cité de Carcassonne, réduite à la misère par le prix exorbitant du blé et autres grains, s'accumule autour du Canal du Midi.

Les riches négociants du Lauragais continuent à exporter par convois entiers de barques lourdement chargées toutes les céréales vers la Provence et s'enrichissent en faisant grimper les cours.

Déjà la famine avait poussé des émeutiers à piller des convois en 1773-94 et en 1789-90, obligeant les pouvoirs publics à des distributions à bas prix.

Cette fois-ci la misère est encore plus profonde à cause de la grande crise de la draperie carcassonnaise et des villages entiers descendent de la Montagne Noire, édiles en tête.

Mais autour du Canal la situation devient vite confuse : des meneurs excitent la foule, et très vite c'est le débordement : barques et maisons pillées ; l'émeute s'amplifie et le procureur pris à partie par la foule est tué.

Jeanne la Noire, pauvre journalière de la Cité, est arrêtée avec d'autres émeutiers et guillotinée.

Véritable meneuse exhortant à la violence : le jury l'a ainsi jugée.

Mais quand les passions sont retombées, cela n'a plus semblé aussi certain.

Jeanne, de son vrai nom Establet, mate de peau et tannée par les durs travaux sous le dur soleil, surnommée la Negra, a-t-elle vraiment été la passionaria que l'on a décrit ?

Françoise ABADIE

Un très beau mois de juin au collège Antoine Courrière

La publication en juin de cette année du classement du magazine l'Étudiant, plaçant le collège Antoine Courrière en tête des établissements publics audois de 2015 à 2017 avait déjà été une grande joie pour élèves, familles, personnels de l'établissement et élus.

Les résultats de la session de juin 2018 du DNB (Diplôme National du Brevet) le sont plus encore puisque le collège y obtient un pourcentage de réussite plus élevé encore que sur la période 2015 - 2017 avec 95.6 % de réussite, 80.88 % de mentions chez les admis et 77.46% des élèves présentés ayant au final été admis avec une mention.

Le Principal, M. Bellini, salue cette très belle réussite des élèves, des familles et de tous les Personnels du collège.

Il précise que ces réussites sont aussi le fruit de tout le travail réalisé dans les écoles primaires par les Professeurs des écoles.

M. Bellini associe enfin les Elus, des Municipalités de Cuxac et FontiersCabardès, de la Communauté de Communes de la Montagne Noire et du Conseil départemental de l'Aude, toujours si attentifs aux besoins des collégiens, toujours si facilitateurs dans la réalisation des nombreux projets pédagogiques de l'établissement (ou sources de propositions comme pour le très beau projet "village-jardin" de Fontiers auquel le collège est fier d'être associé) et de ce fait clairement acteurs eux aussi de cette réussite collective.

Comme tous les candidats du collège au CFG (Certificat de Formation Générale) l'ont réussi, le plus souvent très très nettement, ce sont ainsi 70 des 71 élèves de 3ème de la promo 2017-2018 qui se retrouveront à la traditionnelle cérémonie de remise des diplômes du vendredi 14 décembre 2018, au collège, à partir de 18h30, moment de retrouvailles qui sera riche en émotions pour jeunes, familles, personnels et élus!

LE COMPTEUR LINKY

A son sujet, je souhaite transmettre les informations dont je dispose à toutes fins utiles pour tout un chacun !
Bonne lecture

Martine Rondet

"Que vous soyez contre aux titres tarifaire (voir le fracassant [rapport de la cour des comptes](#)), sanitaire (ondes), méthodologique (poses forcées), légal (propriété municipale), personnel (données sur votre vie privée), préventif (risque de piratage externe de ces données) ou technique (risques accrus d'incendie ? Risque d'évolution vers un système wifi imposé de communication des données vu les pb du CPL ?), voici les arguments élaborés par le cabinet d'avocats Artemisia (Maître Blanche Magarinos-Rey) qui vous permettront de **refuser la pose du compteur Linky sur des bases juridiques solides** :

<https://www.artemisia-lawyers.com/fran%C3%A7ais/publications-et-interventions/compteurs-linky>

Sur ce site des documents pour les particuliers, mais aussi un dossier complet pour les mairies désirant prendre les arrêtés (que la jurisprudence n'a pas invalidés contrairement à ceux concernant les risques sanitaires) et mesures (saisines de la CNIL) **opposables juridiquement au titre de la protection des données personnelles**.

Un **certificat médical mentionnant une contre-indication personnelle aux ondes électro-magnétiques**, est mentionné par ENEDIS eux-mêmes comme la seule base sur laquelle ils suspendraient l'installation du Linky (à joindre à votre lettre recommandée avec AR)."

A Carcassonne, il existe un collectif Stop Linky qui informe du travail de ce cabinet d'avocats Artemisia sur leur page facebook. Voici l'article du Midi Libre à leur sujet sorti en novembre 2018 (en pièce jointe)

Enfin, un témoignage édifiant recueilli sur Citization :
Madame, Monsieur,

Le drame que je m'appête à vous raconter pourrait nous arriver à tous.

Ce drame, c'est celui de la famille Morel qui a vu une partie de sa maison partir en flammes, un mois après l'installation d'un compteur Linky.

Bien décidée à connaître la vérité sur la cause de l'incendie qui a ravagé leur domicile et qui aurait pu leur coûter la vie, la famille a donc engagé les procédures d'analyses nécessaires...

mais très vite : « **on a cherché à acheter notre silence** » déclarent les Morel.

Ils ont été contactés par un expert d'Enedis qui leur a demandé **de suspendre ces analyses, de signer une clause de confidentialité sur l'affaire**, en leur affirmant qu'en contrepartie, Enedis allait indemniser l'intégralité du sinistre...

Voilà donc comment Enedis s'y prend pour étouffer sournoisement les incidents provoqués par leur compteur Linky... C'est scandaleux !!

Et malheureusement, ce drame est loin d'être un cas isolé...

Partout en France, les affaires **d'incendies et de compteurs qui explosent** se multiplient. Dans les Côtes-d'Armor, dans le Var, et tout récemment dans le Loiret...

Et pourtant, la cadence des installations ne faiblit pas : chaque jour, c'est plus de 30 000 compteurs qui sont installés de gré ou de force... **Autant de potentielles familles en danger...**

Il faut d'urgence mettre fin à ces pratiques scandaleuses qui peuvent avoir des conséquences terribles sur le quotidien des Français, et parfois mener à des catastrophes comme celle-ci...

Aidez-nous à intensifier la mobilisation autour de la pétition « [Pour la reconnaissance d'un droit personnel au refus de l'installation de Linky chez soi](#) » pour éviter que d'autres familles soient victimes du même sort.

Pouvez-vous, s'il vous plaît, transférer ce mail à tous vos contacts pour qu'ils soient au courant des drames que peuvent provoquer ces compteurs verts ? Et demandez-leur SVP de signer la pétition pour convaincre les autorités publiques du droit de chacun à refuser l'installation du Linky chez soi !

Seule une vague de protestations pourra faire bouger les choses, ne tardez pas à agir !

Je compte sur vous.

Merci d'avance pour votre action.

Marine de l'Equipe de Citization.

Référence

- [Le Parisien – Compteur Linky : ils veulent la vérité après l'incendie de leur maison](#)
- [Actu.fr – Près de Saint Brieuc, leur compteur Linky a pris feu](#)

- [Nice Matin – Un compteur Linky prend feu moins de six mois après son installation](#)
- [Capital – Loiret : un compteur Linky de nouveau mis en cause dans un incendie](#)

Il prétend vous faire faire des économies d'énergie et sauver la planète ; rien que ça ! Aucune preuve sérieuse à l'appui évidemment... En revanche, il émet des ondes « CPL » – considérées comme « potentiellement cancérigènes » – à partir de tout votre réseau électrique, du sol au plafond.

Si vous le refusez, on peut clairement vous laisser entendre que vous pourriez ne plus avoir de courant ou le payer bien plus cher ; de la menace à peine voilée...

Bienvenue dans le monde merveilleux de « Linky » ! Celui du compteur « intelligent » qui transmet, au jour le jour, à votre opérateur électrique tous les détails de votre consommation énergétique (appareils utilisés, conditions d'utilisation, fréquence, etc.) et qui, à terme, lui permettra d'en prendre le contrôle à distance.

Cette situation n'est pas acceptable. Voici trois (très) bonnes raisons d'exiger que **soit reconnu, noir sur blanc, un droit personnel au refus de l'installation de Linky chez soi**, et que des sanctions soient prévues pour décourager toutes pratiques abusives.

1. Ils jouent aux apprentis sorciers et nous sommes leurs cobayes...

Il apparaît clairement que le déploiement en masse des compteurs Linky aurait mérité beaucoup plus de prudence. Les fréquences « CPL » émises sont classées « potentiellement cancérigènes » par le CIRC (Centre International de Recherche contre le Cancer). Certes, ces fréquences semblent faibles mais tout le réseau électrique devient transmetteur et, à terme, 35 millions de foyers doivent être équipés ; sans oublier les concentrateurs et les antennes relais. De plus, notre exposition sera continue et aucune étude sérieuse ne prévoit les conséquences sur le moyen et le long terme.

Dans un premier temps, les opérateurs électriques ont nié tout effet nocif pour la santé. Mais certains industriels n'en disaient-ils pas autant de l'amiante ? Et les laboratoires pharmaceutiques n'ont-ils pas défendu bec et ongles l'usage de médicaments comme le Benfluorex ou le Médiator, jusqu'au jour où ils ont dû les retirer d'urgence du marché ? Désormais, les pouvoirs publics reconnaissent qu'il faut faire la lumière sur cette question sanitaire. Mais, ne fallait-il pas le faire avant de lancer la déferlante ? Quel aveu de légèreté !

Des personnes en sont malades. Une femme qui était particulièrement souffrante a dû saisir la justice pour qu'un compteur installé chez elle contre son gré soit enlevé. Heureusement, le tribunal de Grenoble a répondu favorablement à sa demande. Mais n'est-il pas invraisemblable d'en arriver à une telle extrémité ?

Dans ce contexte, on pourrait espérer qu'ENEDIS lève le pied, qu'il attende les conclusions d'études réellement fiables et indépendantes et qu'il tienne compte de l'inquiétude légitime de plus en plus de Français... Mais, l'opérateur s'en moque. Au contraire, il accélère et mène au pas de charge l'installation des compteurs. Au début de l'année, il en installait 18 000 par jour. Or, désormais, c'est 35 000.

2. C'est de la vente forcée, qui ne dit pas son nom...

Officiellement, il n'y aurait pas d'obligation de s'équiper de cet appareil intrusif puisque nous sommes dans un « pays de droit ». Mais, dans les faits, c'est une toute autre musique...

Les directives européennes de 2006 et de 2009 ont programmé la pose de compteurs Linky dans 80 % des foyers d'ici à 2020. En clair, il n'y aurait aucune contrainte mais 80 % des foyers doivent être équipés à brève échéance...

Merci la subtilité ! Et les pouvoirs publics français ont fait du zèle puisqu'ils ont prévu, quant à eux, que tous les foyers le soient. L'opération est alors menée tambour battant par ENEDIS (ex-ERDF) chez des personnes qui, souvent, ne sont pas informées ou, pis, qui n'en voulaient pas.

Enfin, voici les armes bien rodées utilisées pour annihiler toute résistance à la planification :

Arme n° 1 : briser la résistance des communes

Car plus de 400 communes s'opposent au déploiement de Linky sur leur territoire... Ce n'est pas rien ! D'autant plus que les communes sont bien les propriétaires des réseaux de distribution de l'électricité. Mais sous la pression du ministère de l'Intérieur, les maires sont sommés de plier l'échine. Bref, les pouvoirs publics annihilent toute résistance collective pour pouvoir s'attaquer aux seuls citoyens pris isolément... Nos libertés locales sont broyées sous le rouleau compresseur de leur planification !

Arme n° 2 : laisser carte blanche au seul ENEDIS

Les pouvoirs publics ont laissé toute latitude à ENEDIS pour déployer Linky tout en lui garantissant le monopole du branchement et du raccordement électrique. C'est la porte ouverte aux abus. Ainsi, pour les logements neufs, par exemple, il n'y a plus de choix, ENEDIS ne fournit plus de compteurs traditionnels, seuls des compteurs Linky sont donc installés... À terme, c'est la garantie que tout le parc sera équipé bon gré mal gré avec son compteur intrusif.

L'information donnée lors des démarchages à domicile est souvent très partielle et inexacte. Par exemple, pour rassurer le client, le compteur Linky est présenté comme gratuit. Toutefois, l'opération globale coûtera 5 milliards d'euros (une paille !) qui seront évidemment amortis dans les facturations des abonnés.

3. Objectif : rationnement, pénalités et surfiscalité ?

Les compteurs « intelligents » ont pour but de transmettre le détail de nos consommations électriques à l'opérateur, des informations tout à fait privées. Cette pratique ouvre la porte à une évolution inquiétante que beaucoup ne

souçonnent pas à l'heure où, pourtant, les guerres pour contrôler les marchés et la course aux données font rage. Certains politiques et prospectivistes vantent même sans aucune pudeur l'intérêt de cette technologie qui pourrait permettre de rationaliser (autant dire rationner !) nos consommations par des systèmes de pénalités dissuasives et de sur fiscalité et de les conditionner à grande échelle (sollicitations systématiques et ciblées pour acheter les derniers appareils ménagers, par exemple).

Si vous les laissez installer Linky chez vous, rien ne les empêchera de rationner votre consommation ou de vous surtaxer via ce compteur. Et rien ne les empêchera, demain, de faire la même chose avec toutes vos autres activités.

Pour toutes ces (très) bonnes raisons, je vous demande de signer comme moi la pétition pour une liberté de choix, **pour la reconnaissance d'un droit personnel au refus de l'installation de Linky chez soi.**

Ceux qui veulent imposer cette politique intrusive sont très puissants... Mais nous sommes beaucoup plus nombreux ! Nous pouvons être des millions à signer cette pétition et à rejoindre la résistance aux côtés de 400 communes de France et de dizaines d'associations. Il n'y a pas de fatalité, nous ne sommes ni pigeons, ni cobayes ! Signez la pétition et transmettez-là à tous vos amis, eux aussi sont concernés !

Merci !

Elisabeth

Rappel des horaires : Agence Postale, Mairie et bibliothèque

Agence postale : Tél : 04 68 71 52 49

Marlyse Duret vous accueille du lundi au samedi de 9h à 11H30mn.

Mairie : Tél : 04 68 26 52 61

M. Thierry Pateloup vous accueille depuis le départ à la retraite bien méritée de Mme Nicole Ruiz au mois de Septembre aux nouveaux horaires suivants :

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Mardi : 13h30 - 17h30

Mercredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

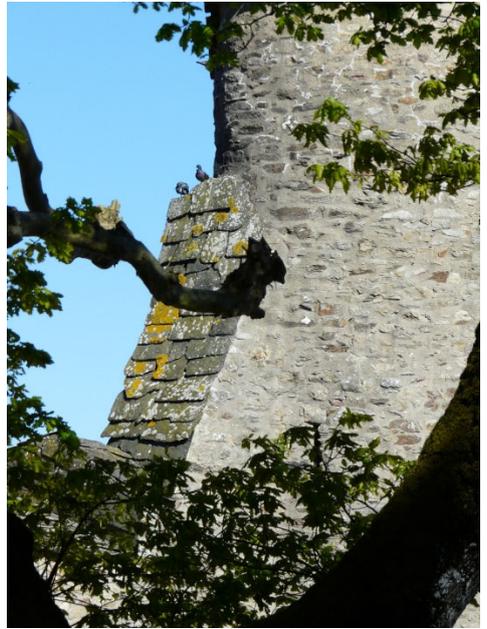
Jeudi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 9h - 12h

Horaires de la bibliothèque :

jeudi 16h30-18h00 tous les 15 jours tout public

Les Mardi matin et jeudi matin la Mairie est fermée au public pour permettre au secrétaire de travailler sans être interrompu. Nous vous saurions gré et vous remercions de **respecter** les horaires en vigueur



Informations Pratiques

Mairie 04 68 26 52 61
E-mail : mairie.de-fontiers-cabardes@wanadoo.fr
La Poste 04 68 71 52 49
L'école 04 68 26 61 63

Services rendus par la mairie : pour les personnes dans l'impossibilité de se rendre à la pharmacie, un agent communal assure le trajet à la pharmacie avec ordonnance.

Numéros d'urgence

SAMU : urgence médicale	15
Police Gendarmerie	17
Pompiers	18
SAMU social	115

Communauté de Communes 04 68 11 12 40
Sivom Saissac : Aides Ménagères 04 68 24 43 16

CLIC : au service de la personne âgée 04 68 11 35 40 Fax : 04 68 11 35 42
E-mail : clic-carcassonnais@cg11.fr

URSSAF 36-57
CPAM 02-72
MSA 04 68 55 11 66
Pôle Emploi Demandeurs d'emploi 39-49 Entreprises- Employeurs 39-95

Commerces

Epicerie Tabac 04 68 26 62 43
Club 620 04 68 26 53 48
Auberge de Pantouquet 04 68 26 64 87

Professions Libérales

Dentiste Doumeng-Delagne Elisabeth 04 68 77 82 56
Infirmières : **Dreyer Danièle** 06 65 29 88 41
04 68 24 88 41
Vielmas Céline 06 23 39 32 08
Osthéopathe : Pistre Emmanuel 06 78 15 98 00
Assistante maternelle agréée
Florence Chayla 04 68 26 57 14
06 45 46 76 06

Entreprises

Azéma Eric (électricien) 04 68 26 61 39
Gau Jérôme (plombier) 04 68 26 68 73
Gualde Jean-Michel (rénovation
Habitat, cuisines, salles de bain) 04 68 26 59 53
06 71 10 49 82
Halatre Cédric Alu France 04 68 25 87 53
06 76 61 35 51
Hollard Simon SimSimTP (TP) 06 15 06 19 41
Matelli Jérôme (bois) 04 68 77 59 13
Montagné Georgette (coiffeuse à domicile) 04 68 26 56 83
Millet Christine (fleuriste) 04 68 10 91 74
Ets Pradal et fils 04 68 25 55 02
(abattoir avicole- charcuterie-volailles)
THA (architecte) Tim Harris 04 68 25 02 77



Joyeuses fêtes
bonne année
2019

